

**Caisse du Régime complémentaire de rentes
des techniciens ambulanciers/paramédics et des
services préhospitaliers d'urgence**

**États financiers
au 31 décembre 2008**

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Actif net disponible pour le service des prestations	4
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	5
Notes complémentaires	6 - 8



Rapport des vérificateurs

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Aux membres du comité de retraite de
Régime complémentaire de rentes des
techniciens ambulanciers/paramédics et
des services préhospitaliers d'urgence

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations de la caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence au 31 décembre 2008 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis pour satisfaire à l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. La responsabilité de ces états financiers incombe aux membres du comité de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations de la caisse du régime complémentaire de rentes au 31 décembre 2008 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables décrites à la note 2.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les membres du comité de retraite du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence ainsi que la Régie des rentes du Québec afin de satisfaire à l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.¹

Montréal, le 1^{er} mai 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14444

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens
ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence
Actif net disponible pour le service des prestations**

au 31 décembre 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
ACTIF		
Placements, à la juste valeur (note 3)		
Dépôts auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	<u>206 654</u>	<u>253 708</u>
Encaisse	<u>1 644</u>	<u>851</u>
Sommes à recevoir		
Taxes	89	
Cotisations		
Employés	636	489
Employeurs	<u>809</u>	<u>622</u>
	<u>1 534</u>	1 111
Revenus de fonds diversifiés et autres intérêts à recevoir	<u>1 088</u>	525
Frais payés d'avance	<u>7</u>	
	<u>2 629</u>	<u>1 636</u>
	<u>210 927</u>	<u>256 195</u>
PASSIF		
Prestations courues, remboursements et transferts à effectuer		501
Charges à payer	<u>388</u>	<u>116</u>
	<u>388</u>	<u>617</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	<u><u>210 539</u></u>	<u><u>255 578</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Membre

Membre

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens
ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations**

de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Cotisations (note 2)		
Employés	7 026	5 722
Employeurs	<u>8 091</u>	<u>7 245</u>
	<u>15 117</u>	<u>12 967</u>
Revenus de placements		
Participation au revenu net de fonds diversifiés (note 4)	3 396	18 983
Modification de la juste valeur des placements (note 4)	<u>(57 226)</u>	<u>(7 433)</u>
Intérêts bancaires	<u>21</u>	<u>32</u>
	<u>(53 809)</u>	<u>11 582</u>
Augmentation (diminution) totale de l'actif	<u>(38 692)</u>	<u>24 549</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais d'administration		
Honoraires de l'administrateur	948	419
Honoraires de gestionnaire	440	444
Autres services professionnels	96	124
Frais d'enregistrement et pénalités	57	44
Assurances et autres	<u>17</u>	<u>12</u>
	<u>1 558</u>	<u>1 043</u>
Remboursements et transferts		
Autres régimes complémentaires de retraite	53	610
Sommes immobilisées	4 175	7 610
Sommes non immobilisées	<u>561</u>	<u>391</u>
	<u>4 789</u>	<u>8 611</u>
Diminution totale de l'actif	<u>6 347</u>	<u>9 654</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net	(45 039)	14 895
Actif net disponible pour le service des prestations au début	<u>255 578</u>	<u>240 683</u>
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin	<u><u>210 539</u></u>	<u><u>255 578</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence

Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Au cours de l'exercice, le régime de retraite a modifié sa dénomination sociale de Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers du Québec pour Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence.

2 - RÈGLES COMPTABLES

États financiers

Les états financiers de la caisse du régime complémentaire de rentes ont été établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par la Régie des rentes du Québec à l'égard des états financiers établis en vertu de l'article 161 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait qu'elles ne tiennent pas compte des provisions actuarielles du régime. De plus, les états financiers ne sont pas destinés à fournir des renseignements sur la nature du régime et ses principales caractéristiques, à refléter les exigences en matière de capitalisation et à déterminer si l'actif net disponible pour le service des prestations est suffisant pour satisfaire aux obligations actuarielles du régime en matière de prestations. Finalement, les états financiers ne présentent pas toutes les informations à fournir relativement aux instruments financiers.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, les membres du comité de retraite doivent faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que les membres du comité de retraite possèdent des événements en cours et sur les mesures que le régime de retraite pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations comptables ont trait à la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Cotisations

Les cotisations correspondent aux cotisations reçues au cours de l'exercice et subséquemment, en relation avec l'exercice.

3 - PLACEMENTS

La juste valeur des placements a été établie par la Caisse de dépôt et placement du Québec. La plus-value sur les placements représente la différence entre la juste valeur des placements et leur coût d'acquisition.

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens
ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence**
Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

3 - PLACEMENTS (suite)

La juste valeur des placements se détaille comme suit :

Caisse de dépôt et placement du Québec – Fonds particulier n° 306

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Actif		
Placements		
Obligations	111 685	119 203
Actions et valeurs convertibles	48 720	85 871
Dépôts à vue au fonds général		15
Financements hypothécaires	17 802	17 536
Investissements immobiliers	21 862	28 213
Valeurs à court terme	18 185	8 802
Autres dépôts à vue	1	149
Revenus de placements à recevoir	1 265	496
Avance du fonds général	(45)	
Revenu net à verser au déposant	(1 088)	(522)
Emprunts et billets à payer	(11 500)	(5 447)
Instruments financiers dérivés	(233)	(608)
Avoir net du détenteur de dépôts à participation	<u>206 654</u>	<u>253 708</u>

4 - REVENUS DE PLACEMENTS

Caisse de dépôt et placement du Québec – Fonds particulier n° 306

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Participation au revenu net de fonds diversifiés		
Obligations	4 394	6 168
Actions et valeurs convertibles	3 180	3 869
Financements hypothécaires	1 065	1 199
Investissements immobiliers	2 762	953
Valeurs à court terme	119	125
Quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement aux papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) de tiers en restructuration	(24)	(571)
	<u>11 496</u>	<u>11 743</u>

**Caisse du Régime complémentaire de rentes des techniciens
ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence**
Notes complémentaires

au 31 décembre 2008

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

4 - REVENUS DE PLACEMENTS (suite)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
Gains (pertes) sur la vente de placements		
Obligations	(3 610)	817
Actions et valeurs convertibles	(2 602)	6 628
Financements hypothécaires	371	(46)
Valeurs à court terme	(1 725)	(32)
Quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement aux PCAA de tiers en restructuration	(550)	(142)
	<u>(8 116)</u>	<u>7 225</u>
Dépôts à vue	16	15
	<u>(8 100)</u>	<u>7 240</u>
Participation au revenu net de fonds diversifiés	<u>3 396</u>	<u>18 983</u>
Modification de la juste valeur des placements		
Plus-value sur les placements au début	37 667	45 100
Plus-value (moins-value) sur les placements à la fin	(19 559)	37 667
Modification de la juste valeur des placements de l'exercice	<u>(57 226)</u>	<u>(7 433)</u>

5 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Au cours de l'exercice, le régime de retraite a modifié la présentation des honoraires du gestionnaire dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations. Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, ces honoraires étaient présentés en diminution de la participation au revenu net de fonds diversifiés.

Le régime de retraite estime que la présentation des honoraires du gestionnaire dans les frais d'administration fournit une information plus pertinente sur la nature de ces frais.

L'impact de ce changement aux états financiers a eu pour conséquence une augmentation de la participation au revenu net de fonds diversifiés et une augmentation des honoraires du gestionnaire au 31 décembre 2007 de 444 \$.